

Décret

Générale

colonial

Décret n° 09/03/1939 portant approbation du budget spécial sur fonds d'emprunt de la Côte française des Somalis (exercice 1939).

n° 09/03/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mars 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 5 février 1939 qui a approuvé le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le budget spécial sur fonds d'emprunt annexe au budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1939, arrêté, en recettes et en dépenses à la somme de 35.285.000 fr. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des Colonies, Georges MANDEL.**